



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU LODEVOIS**

Date convocation	10.07.2017	L'an deux mille dix sept et le vingt six juillet à 17 heures 30 Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Président, Pierre LEDUC, à la mairie de Lodève Présents : P. LEDUC. D. VALETTE. D. VIGNAL. D. DRUART. Y. LEBON. G. LOSSON. A. BENAMEUR Mmes M.C. BOUSQUET. V. OLIVER. S. MINERVA. M.L. VERDOL M. A. LE BEUZE, Directeur Technique Mme O. de Simone, Responsable Administrative du SIEL, a été nommée secrétaire de séance
Date affichage	10.07.2017	
	Votes :	
Présents : 11	Pour : 11	
Absents : 10	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

**Objet : Constitution de servitude (M. Mme Auvin)**

**Monsieur le Président**

Rappelle au Comité Syndical l'arrêté préfectoral du 16 avril 1980 de création du Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (SIEL), par lequel la Commune de Lodève transférait sa compétence « eau potable » au Syndicat.

Il informe l'Assemblée de la situation concernant une canalisation d'eau potable implantée en terrain privé et alimentant. Il y a donc lieu de régulariser cette situation par une constitution de servitude avec les propriétaires de la parcelle concernée : M. et Mme AUVIN, parcelle AI n° 1047, lieu dit « Montifort ». Une fois la servitude signée, le Syndicat devra déterminer précisément la localisation de cette canalisation.

Il invite donc le Comité Syndical à se prononcer sur ce point.

**Le Comité Syndical**

ouï l'exposé de M. le Président, après avoir pris connaissance de la situation de la canalisation d'alimentation en eau potable implantée en terrain privé, après en avoir délibéré, décide :

- *De prévoir la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AI n°1047 sise « Montifort » appartenant à M. AUVIN, afin de régulariser la situation de la canalisation d'adduction d'eau potable. Une fois la servitude signée, le Syndicat procédera à la localisation de cette canalisation.*
- *d'autoriser M. Pierre LEDUC, Président du SIEL, à signer la constitution de servitude ou tout document nécessaire pour ce faire.*

Ainsi fait et délibéré  
Et ont signé  
Pour copie conforme au registre,  
Le Président, Pierre LEDUC

Syndicat Intercommunal des Eaux  
du Lodévois  
21, Rue de la République  
34700 LODEVE  
Tél. : 04 67 88 79 26

